



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 02 AVRIL 2026

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme BERTRAND – M DENIS – Mme FEUILLETTE – MM METAIS – LECHAUVE – GOURON – JOJON – CHAUMONT – Mmes LEMELIN – MOHAMMEDI – MM PROTAT – CHEVALLIER – Mmes DESLOT – FRANCOIS – CÔR – BOUCHIER

SECRETAIRE : Madame POULAIN Véronique

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers présents, s'il peut être rajouté les points, à savoir :

- ❑ **Point 15** : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (Annule et remplace de la délibération n° 2026_D025 du 20 mars 2026)

En effet, la Préfecture du Loiret a émis une observation sur la délibération prise le 20 mars 2026 qui doit être de nouveau approuvée par le Conseil Municipal.

- ❑ **Point 16** : Nomination représentants collectivité et agents au CNAS
- ❑ **Point 17** : Nomination représentants collectivité à APPROLYS
- ❑ **Point 18** : Nomination délégués au Comité Syndical du Pays du Giennois

En effet, ces nominations doivent faire l'objet d'un délibéré par le Conseil Municipal.

L'assemblée donne son accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DES 10 ET 20 MARS 2026

Le compte-rendu des séances des 10 puis 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2026_D027 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (Annule et remplace la délibération n° 2026_D025 du 20 mars 2026)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention faite du Maire),

-DECIDE de rectifier le point :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant de 100 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. En ce qui concerne les marchés de travaux, en cas de marchés allotis, le montant maximum s'entend par le total des différents lots.

2026_D028 DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET NOMINATION DES MEMBRES DELEGUES OU CORRESPONDANTS - COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des commissions communales dont la Présidence est assurée par Monsieur CHAILLOU Michel, Maire ou les adjoints délégués suivant leurs domaines de compétences.

Le Conseil Municipal nomme les membres de chaque commission, les délégués aux organismes communaux et intercommunaux, les correspondants à des missions spécifiques.

Répartition des tâches au niveau du Maire et des adjoints :

- ❖ Maire
Délégation de fonctions par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026.
- ❖ 1er adjoint (Véronique POULAIN)
Affaires scolaires, périscolaires, cantine, état-civil, élections, jeunesse, sport, développement économique et tourisme
- ❖ 2ème adjoint (Jean-Michel MORIN)
Aménagement travaux, voirie, réseaux, espaces verts, agriculture, urbanisme et assurances
- ❖ 3ème adjoint (Laurence BERTRAND)
Solidarité, affaires sociales, logement, personnes âgées, lutte contre les addictions, cimetière
- ❖ 4ème adjoint (Alain DENIS)
Sécurité, bâtiments, environnement, gestion ERP, immeubles communaux, vidéosurveillance, communication
- ❖ 5ème adjoint (Aurélia FEUILLETTE)
Culture, fête et cérémonie, fleurissement, gestion du camping, bulletin municipal, Salon d'Art d'Automne

2026_D029 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE le droit individuel à la formation de tous les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bonny-sur-Loire,
- APPROUVE le règlement intérieur présenté et annexé à la présente délibération,
- PRECISE que, chaque année, aura lieu un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal,
- PRECISE que, chaque année, des crédits seront ouverts à ce titre au budget primitif communal (1 650 € au minimum),
- PRECISE que sera annexé au Compte Financier Unique communal un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune de Bonny-sur-Loire.

2026_D030 AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE ACCORDEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE au Service de Gestion Comptable de Gien en charge du recouvrement des recettes communales et ce, pour la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal :

- Une autorisation permanente de poursuite par voie de commandement envers les débiteurs qui n'ont pas réglé leur dette dans les délais impartis,
- Une autorisation permanente de poursuite par Opposition à Tiers Détenteur (OTD).

Les recouvrements, par voie de saisie, continueront de nécessiter une autorisation de l'ordonnateur, au cas par cas.

2026_D031 FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE à 10 le nombre de membres du Conseil d'Administration.

2026_D032 NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCEDE à l'élection des 5 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bonny-sur-Loire,
- DESIGNE Mesdames BERTRAND Laurence, BOUCHIER Solène, DESLOT Christel, FRANCOIS Amandine et Monsieur CHEVALLIER Philippe Administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Bonny-sur-Loire.

2026_D033 NOMINATION DES DELEGUES DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) BONNY/OUSSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRETE la composition du Comité Syndical du SIAEP pour la Commune de Bonny-sur-Loire de la façon suivante :

Délégués titulaires : Monsieur Michel CHAILLOU,
Monsieur Michel LECHAUVE.

Délégué suppléant : Monsieur Jean-Michel MORIN

Monsieur le Maire informe que la Commune d'Ousson-sur-Loire a nommé Messieurs SIMON Yan et COURCELLE Gérard, délégués titulaires, Monsieur MONNIER Gille, délégué suppléant.

2026_D034 NOMINATION MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de désigner les conseillers suivants comme membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent, avec Monsieur le Maire, Président de la CAO :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel CHAILLOU	Michel LECHAUVE
Véronique POULAIN	Jean-Claude JOJON
Jean-Michel MORIN	Michel PROTAT

2026_D035 NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE POUR LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ELIT Monsieur DENIS Alain, Correspondant Défense pour la Commune de Bonny-sur-Loire.

2026_D036 NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE Monsieur DENIS Alain, Correspondant Incendie et Secours pour la Commune de Bonny-sur-Loire,
- DECIDE de notifier la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Loiret.

2026_D037 NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) CENTRE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE :

Maire membre de droit	CHAILLOU Michel
Délégués titulaire	POULAIN Véronique
	LEMELIN Arlette
	DESLOT Christel
Membre suppléant	CÔR Amélie

- DECIDE de notifier la présente délibération aux maires des communes membres du RPI.

2026_D038 NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE comme délégué élu auprès du COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS) Madame BERTRAND Laurence,

- PRECISE que Mesdames DAMIENS Laura, titulaire, et EGROT Isabelle, Suppléante, représenteront le personnel de la collectivité.

2026_D039 NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A APPROLYS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- DE CONFERER délégation de compétence/pouvoir à Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, et à son suppléant, tous deux élus par le Conseil Municipal de Bonny-sur-Loire et désignés à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS, dans les conditions fixées par la convention constitutive et les conditions générales de recours, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Commune de Bonny-sur-Loire,

- D'AUTORISER les représentants élus de la Commune de Bonny-sur-Loire (Monsieur CHAILLOU Michel et Madame POULAIN Véronique) à exercer, le cas échéant, les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration.,

- D'INSCRIRE pour l'année 2026 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (100 € en 2025, article 6281 du budget communal, comptabilité M57).

2026_D040 NOMINATION DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU PAYS DU GIENNOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur CHAILLOU Michel, Délégué titulaire et Madame POULAIN Véronique, Déléguée suppléante du Comité Syndical du Pays du Giennois,

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

2026_D041 CESSION TERRAINS LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » CADASTRES E 1084, E 1088 & E 1089

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder les lots n° 15 et n° 16 du Lotissement « Les Varichards », cadastré E n° 1084, E 1088 et E 1089, à Messieurs SURTEL Olivier et Nicolas moyennant le prix de :

• Lot n° 15 = 13 104 € HT (Treize mille cent-quatre EUROS), soit 15 724.80 € TTC (Quinze mille sept-cent-vingt-quatre EUROS et Quatre-vingt centimes),

- Lot n° 16 = 13 616 € HT (Treize mille six-cent-seize EUROS), soit 16 339.20 € TTC (Seize mille trois-cent trente-neuf EUROS et Vingt centimes),
- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais des acquéreurs, en l'Office de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE. L'ensemble des droits, frais et taxes est à la charge exclusive des acquéreurs, qui s'y engagent expressément.

2026_D042 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HARMONIE DE BONNY-SUR-LOIRE

(Mesdames CÔR Amélie, Présidente de l'Harmonie, et BOUCHIER Solène, Secrétaire de l'association, quittent la salle et ne prennent pas part au vote de cette délibération)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Harmonie de Bonny-sur-Loire.

2026_D043 ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le montant de la subvention accordée à l'ADPEP 45 pour l'année 2026, comme suit :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026	
ADPEP 45	200
LES PAPILLONS BLANCS DU LOIRET SECTION DE GIEN	0

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget communal 2026, article 65748, comptabilité M57.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- ⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel**
 - ▶ informe les élus de la date du prochain Conseil Municipal le 30 avril 2026 à 19 h 00.
 - ▶ informe les élus que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) passe de 51 910 € en 2025 à 31 581 € en 2026.
 - ▶ informe les élus que la Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) passe de 106 242 € en 2025 à 83 003 € en 2026.
 - ▶ informe les élus que la Dotation Gde Solidartié Rurale (DSR) passe de 180 860 € en 2025 à 202 687 € en 2026.
 - ▶ informe les élus que Mac Donald's a déposé son permis de construire.
 - ▶ informe les élus que les travaux du Square Legendre sont terminés, l'arbre et les deux tables sont également installés.
 - ▶ informe les élus que les travaux de la rue du 4 septembre avancent avec une semaine de retard due à la pluie en février 2026.
 - ▶ informe les élus que le déplacement de la garderie à l'école des Petits a été accordé cette semaine par la DRAJESS. Les travaux peuvent donc commencés.

(Budget SIAEP) avancent dans les délais.

▶ informe les élus que les travaux de Château d'eau

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ▶ fait la même remarque qu'il y a 6 ans quant à savoir où en est le problème du réservoir d'orages Chemin de Cheuille. La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a choisi le maître d'œuvre.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ▶ évoque le bouchage des nids de poules. C'est prévu pour la semaine prochaine.

⇒ **Monsieur CHAUMONT Philippe** ▶ trouve dommage que les élus ne se soient pas rencontrés avant la première réunion de Conseil Municipal pour expliquer son fonctionnement.

▶ trouve maladroit et pas normal d'avoir lu dans le compte-rendu de la réunion d'adjoints du 18 mars 2026 l'invitation à cette réunion des nouveaux futurs adjoints (pas encore élus).

▶ explique son vote « contre » concernant la délibération qui fixait les indemnités du maire et des adjoints lors du Conseil Municipal du 20 mars 2026. En effet, l'enveloppe budgétaire aurait pu servir pour indemniser un conseiller qui peut être amené à avoir des missions particulières. Il pense notamment à Michel PROTAT qui va s'investir dans le projet Village d'Avenir. Il précise n'avoir jamais évoqué ce sujet avec lui. Ce constat est uniquement le sien. Monsieur le Maire répond que les conseillers précédents, dans une telle situation, n'ont jamais été rémunérés.

⇒ **Monsieur PROTAT Michel** ▶ se sent gêné par l'intervention de Philippe CHAUMONT. Il déclare que le projet de la poterie est un sujet qui lui tient à cœur depuis de longues dates et ne demande aucunement à être indemnisé.

⇒ **Madame DESLOT Christel** ▶ demande à ce que du calcaire soit mis sur les trottoirs du Faubourg Villeneuve (Services Techniques).

⇒ **Madame FRANCOIS Amandine** ▶ demande s'il pourrait être indiqué aux nouveaux élus l'endroit de leur casier à la mairie.

▶ souhaiterait avoir le détail du déroulement des réunions en commission. Faut-il un quorum ? il lui ait répondu négativement.

⇒ **Madame CÖR Amélie** ▶ demande s'il serait possible de faire un marquage des places de parking rue des Puiseaux (Services Techniques).

⇒ **Madame BOUCHIER Solène** ▶ demande s'il y a des containers collectifs aux Loups. Monsieur le Maire répond que les bacs existent, ils sont dans le virage à l'entrée.

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ demande la date d'ouverture du camping municipal et son bilan financier 2025.

La séance est levée à 20 h 50.

Le Maire,
Michel CHAILLOU



Le Secrétaire de séance,
Véronique POULAIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Véronique Poulain', written over a horizontal line.